



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE (MAEP)
-----000000-----
DIRECTION DE LA PLANIFICATION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES (DPAF)
-----000000-----
PROGRAMME CADRE DES INTERVENTIONS DU FIDA EN MILIEU RURAL AU BÉNIN (ProCaR)
-----000000-----
PROGRAMME REGIONAL D'INTEGRATION DES MARCHES AGRICOLES (PRIMA)
-----000000-----

05 B.P. 504 COTONOU TEL : 21 35 22 61 - FAX : 21 35 22 63 E-Mail : procarbenin@gmail.com

Godomey, le ... 24 JUIL 2023

N° 369/2023/ProCaR/C/RAF/Ch-PRIMA/ACO/RPM

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA SÉLECTION D'UN CABINET
D'ARCHITECTE POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES TECHNIQUES, LE SUIVI
ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU SIÈGE DU PROCAR.**

**Intitulé de la mission: Etudes techniques, suivi et contrôle des travaux d'extension du siège
du ProCaR**

Numéro de référence : PI_PRIMA_79714

La République du Bénin représentée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du *Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles* (PRIMA) qui envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations de tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre de la sélection d'un cabinet d'architecte pour la réalisation des études techniques, le suivi et le contrôle des travaux d'extension du siège du ProCaR.

Les services de conseil ("les services") comprennent une maîtrise d'œuvre complète des travaux d'extension du siège du ProCaR pour les besoins du personnel de l'UGP du PRIMA Bénin notamment la réalisation des études d'établissement de l'Avant-Projet Sommaire et Détaillé (APS et APD) et d'élaboration de deux (02) dossiers d'appel d'offres (DAO) respectivement pour la première et deuxième phase de réalisation des travaux puis la surveillance et le contrôle des travaux de la première phase qui seront exécutés par une entreprise à recruter par appel à concurrence. La mission durera deux (02) mois pour les études techniques et six (06) mois pour la prestation de surveillance et contrôle des travaux.

Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à la publication du plan de passation des marchés sur la plateforme "SIGMAP" le 08 juin 2023.

Le Programme Cadre des interventions du FIDA en milieu Rural au Benin (ProCaR) ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les "sociétés de conseil") à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de donner les informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. La note minimale requise pour être présélectionné est 70 sur 100

Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹ et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations². Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel, de l'exploitation et des atteintes sexuelles³

La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Bailleur de Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

² Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>.

³ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

Les critères de présélection sont inscrits dans l'annexe I (voir annexe I).

Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d'une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après : Secrétariat du ProCaR sis à Agonkanmey (GODOMEY), route de l'IITA, Tél (+229) 21 35 22 61 ; 61 65 62 28; e-mail : procarbenin@gmail.com ; les jours ouvrables aux heures suivantes : 08 heures 00 à 12 heures 00 et de 14 heures 00 à 17 heures 00 (heure locale : GMT+1) au plus tard le ... 03 août 2023 à 17h 00 (heure de Cotonou). Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le ... 07 août 2023 à 17h 30 (heure de Cotonou)

Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française et adressées à l'attention du Coordonnateur National du Programme Cadre des interventions du FIDA en milieu Rural au Bénin (ProCaR), doivent être remises sous forme écrite en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée en format PDF sur clé USB sous plis fermé le tout dans une enveloppe unique. Elles devront être soumises à l'adresse ci-après: **Secrétariat du ProCaR/Cellule de Passation des Marchés, au 1^{er} étage** ; sis à Agonkanmey (GODOMEY), route de l'IITA, Tél (+229) 21 35 22 61 ; 61 65 62 28 au plus tard le ... 11 août 2023 à 10 heures 00 (heure locale de Cotonou) au plus tard. **Les offres envoyées par mail ne seront pas acceptées.** Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes. Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Salle de conférence du Programme Cadre sis à Agonkanmey (GODOMEY), route de l'IITA à 10 h 30 minutes (heure locale de Cotonou) le 2023.



Dr Ir Sikiron Alabi OLOULOTAN
Coordonnateur National du ProCaR

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	Activités en relation avec le domaine des prestations : 10 pts ; Activités non conformes : 0 pt.	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'années d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des 5 dernières années	[25]	Avoir au moins trois (03) ans d'expériences générales prouvées, dans le domaine de conception ou suivi et contrôle des travaux de construction/rénovation de bâtiments ou d'autres ouvrages de génie civil (25 points)	Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution appuyée des pages de garde et de signature du contrat correspondant (copie simple)
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années	[50]	- Avoir exécuté au moins trois (3) missions similaires de réalisation d'études techniques architecturales prouvées par des attestations de bonne fin et les pages de garde et de signature des contrats y afférents (10 points par mission dûment justifiée) - avoir réalisé deux (2) missions de suivi, contrôle et surveillance de travaux de génie civil, prouvées par des attestations de bonne fin et les pages de garde et de signature des contrats y afférents (10 points par mission dûment justifiée)	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	Dans son organisation/structuration générale, il existe au moins les postes/Services ci-après et animés par un personnel permanent : Direction des études/ technique/ Suivi et Contrôle ou équivalent (2,5 points) ; Direction Financière et comptable ou équivalent (2,5 points). - Un (01) Architecte principal inscrit à l'ordre des architectes, chef de mission. Il devra posséder un diplôme d'Architecture (BAC +5) et disposer d'au moins dix (10) ans d'expériences pertinentes dans le domaine du bâtiment (02,5 points) ;	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	- Un (01) Ingénieur Génie-Civil , titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en génie civil et travaux publics (BAC +5) ou tout autre diplôme équivalent- et disposer d'au moins cinq (05) ans d'expériences pertinentes dans le domaine du bâtiment (01,5 points) ; - Un (01) Ingénieur électricien courant faible , chargé des études de câblage et d'équipement NTIC et VDI. Il devra posséder un diplôme d'Ingénieur en	Liste du personnel, CV et copie simple des diplômes

		<p>électricité et en informatique et réseaux ou tout autre diplôme équivalent et disposer d'au moins cinq (05) ans d'expériences pertinentes dans le domaine d'électricité - bâtiment (01,5 points) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un (01) Ingénieur électricien courant fort, titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en énergie électrique ou tout autre diplôme équivalent et disposer d'au moins cinq (05) ans d'expériences pertinentes dans le domaine d'électricité - bâtiment (01,5 points) ; - Un (01) Ingénieur Hydraulicien, titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en hydraulique ou en Génie Sanitaire, ou tout autre diplôme équivalent et disposer d'au moins cinq (05) ans d'expériences pertinentes dans le domaine de la plomberie (01,5 points) ; - Un (01) Dessinateur-projeteur, détenteur d'un certificat de formation et justifier d'un niveau au moins supérieur ou égal au BAC ou DTI ou tout autre diplôme équivalent et disposer d'au moins cinq (05) ans d'expériences pertinentes dans le domaine de dessin-projection (01,5 points). <p>NB: chaque diplôme conforme est notée sur demi (0,5) point et le reste du point attribué à chaque personnel sera considéré pour l'expérience</p>	
TOTAL	[100]		



Annexe2 : MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[Insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de
l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure
déconcentrée]*,

Après avoir examiné l'avis public à manifestation d'intérêt dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de manifestation d'intérêt comprend :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)

Veillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

*(Signature et cachet du responsable/représentant habilité de
l'entreprise)*